
**MANUEL DE RÉFÉRENCES
PROGRAMMES ET RÈGLEMENTS**

Chapitre 1	Structure opérationnelle du ski	p.1003
1005	a- Organigramme.....	p.1004-
	b- Fédérations nationales membres.....	p.1006-1007
	c- Provinces membres de ACA.....	p.1008-1010
	d- Régions membres de SQA.....	p.1011-1012
	e- Clubs membres de SQA.....	p.1013-1022
	f- Comités de travail.....	p.1023
	g- Règlements généraux de Ski-Québec alpin	p.1024-1031
Chapitre 2	Assurance Ski Québec alpin	p.2000-2003
Chapitre 3	Membership	p.3000-3004
Chapitre 4	Circuits de compétitions	
	a- Programme de développement.....	p.4001-4004
	b- Calendrier 2005-2006.....	p.4005-4007
	c- Circuits et règlements.....	p.4008
	1.Règles communes aux courses et championnats provinciaux	p.4009-4015
	2.Festivals I2 (9-10 ans).....	p.4016-4017
	3. Regroupement Intro 2.....	P. 4018-4019
	4.Championnat provincial K1 (11-12 ans).....	p.4020-4022
	5. Règlement des Jeux du Québec (K1)	p. 4023-4025
	6. Classique de Val D'irène	p. 4026-4027
	7.Circuit Critérium 13-14 ans.....	p.4028-4031
	8.Taschereau (K2).....	p.4032-4034
	9.Championnats canadiens K2.....	p.4035-4038
4042	10.Championnat junior provincial.....	p.4039-
	11.Système de points alpins canadiens 2008-2009.....	p.4043-4046
	12.Règlement sur les avis de course.....	p.4047
	13.Règlement sur les inscriptions.....	p.4048
	14.Avis de course (modèle).....	p.4049-4050
	15.Concours FIS	p.4051-4053
	16. Politique d'inscription de course hors-Québec – SQA	p. 4054
	17. Académie/Université – Inscription FIS	p. 4055
	18. Politique sur l'absence aux courses FIS	p. 4056-4057
	19. Circuit Maitres	p. 4058
	20.Championnats canadiens.....	p.4059-4060

21. Coupe continentale (Nor Am).....	p.4061-4063
22. Politiques d'homologation & d'approbation de piste.....	p.4064-4066
23. Annexes	p. 4067
Chapitre 5 Formation de cadres.....	p.5000
a- Entraîneurs.....	p.5001-5002
b- Officiels.....	p.5003
Chapitre 6 Équipe du Québec.....	p.6000
- Critères de sélection à l'Équipe du Québec.....	p.6001-6003
- Protocole d'entente des membres de l'Équipe du Québec.....	p.6004-6009
- Code d'éthique pour les membres de l'Équipe du Québec.....	p.6010-6012
Chapitre 7 Contrats.....	p.7000
- Championnat provincial junior 2008-2009	
- Super Série 2008-2009	
- Critérium Sports Experts	
Chapitre 8 Critères d'admissibilités – Bourses Ministérielles.....	p.8000-8003

a- Organigramme

b- Fédérations nationales membres

c- Provinces membres de ACA

d- Régions membres de SQA

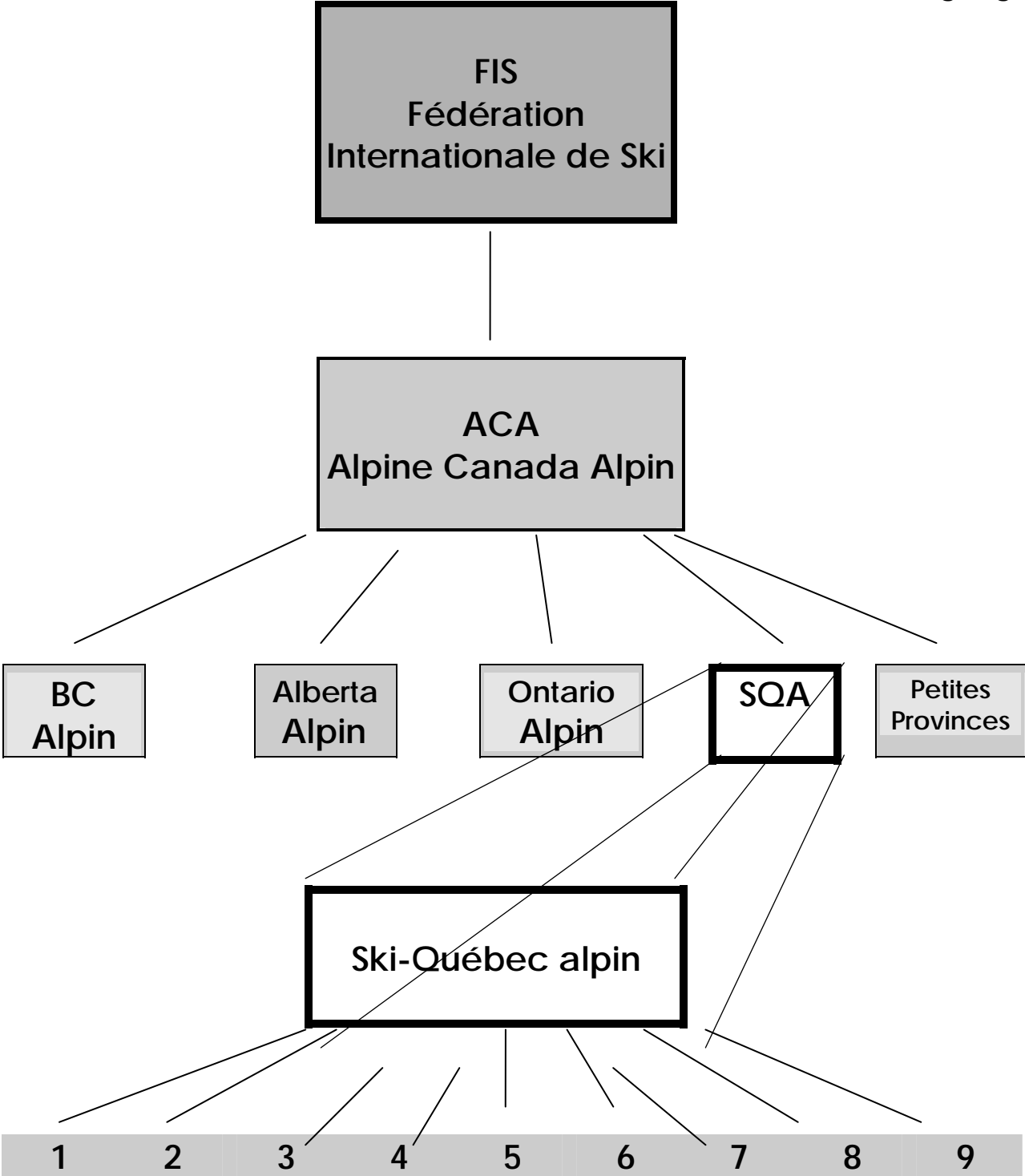
e- Clubs membres de SQA

f- Comités de travail

g- Règlements généraux de Ski-Québec alpin

a- Organigramme

a- Organigramme



Les neuf régions du Québec:

Abitibi, Côte-Nord, Estrie, Est du Québec, Laurentienne, Mauricie, Outaouais, Saglac, Skibec.

b- Fédérations nationales membres

b- Fédérations nationales membres

Alpine Canada Alpin

505- Eight Avenue SW# 200
Calgary, AB., T2P 1G2

tél : 403.777.3200
fax : 403.777.3213

Conseil Canadien du ski

5045 Orbitor Drive, Bldg 7, Ste.100
Mississauga, Ont, L4W 4Y4

tél : 905.212 9040
fax : 905.212 9041

Association Canadienne des Entraîneurs

141 avenue Laurier O.
Ottawa, Ont, K1P 5J3

tél: 613.235.5000
fax: 613.235.9500

Sport Canada

Les Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy, 8è étage
Hull, Qué, K1A 0M5

M. Judy Rash
tél: 819.956.8041
fax: 819.956.8041

Association Nationale de l'Industrie de la Neige

245 Avenue Victoria Suite 810
Westmount, Québec, H3Z 2M6

Mme Anna Di Meglio
tél: 514.939.7370
fax: 514.939.7371

Alliance des Moniteurs de ski du Canada

220-4900 Jean-Talon Ouest
Montréal, Qué, H4P 1W9

M. Normand Lapierre
tél: 514.748.2648
fax: 514.748.2476
Sans frais : 1-800-811-6428

Fédération des Entraîneurs de ski du Canada

220-4900 Jean-Talon Ouest
Montréal, Qué, H4P 1W9

M. Peter Goodman
tél: 514.748.2648
fax: 514.748.2476
Sans frais : 1-800-811-6428

USSA Far West Division

Box 100
Park City, UT 84060

tél : 435.649.9090
Fax: 435.649.3613
Caryn Jones cjones@ussa.org

USSA Eastern

P.O. Box 1720 , 77 Woodstock Ave.
Ruthland, VT, 05701

tél: 802.747.3344
fax: 802.747.3339

Tim Maguire Eastern Regional Director tmaguire@ussa.org

Patrouille Canadienne de ski

4531 Pl. Southclark
Ottawa, Ont, K1T 3V3

tél: 613.822.2245
fax: 613.822.1088

Centre national multisports- Montréal

Centre Claude Robillard

1000 Av Emile-Journault

Montréal, Québec H2M 2E7

email : cnmm@multisport.qc.ca

tél : 514.872.1999

fax : 514.872.2058

c- Provinces membres de ACA

c-Provinces membres de ACA

Province / Zone	Bureau de province	Membres du personnel	Bénévoles
British Columbia Apine Fax: 604.678 8073 www.bcalpine.com	<u>Bruce Goldsmid</u> Directeur général Ski assoc./BCDivision 306-1367 W.Broadway Vancouver, BC V6H 4A9 T: 604-678-3073 bruceq@bcalpine.com	<u>Kevin Dubinsky</u> Service aux clubs 604-678-3070 results@bcalpine.com <u>Kathy Stahr</u> Communications 604-678-3071 skiboss@bcalpine.com <u>Arne Lund</u> Directeur technique 604-678-3072 programs@bcalpine.com	Président <u>Robin Macfarlane</u> Responsable des officiels <u>Mark Armour</u>
Alberta Fax: 403.286.2751 www.albertaalpine.ca info@albertaalpine.ca	<u>Ken Read</u> President Alberta Alpine Ski Ass. 100-1995 Olympic Way, Canmore, AB T1W 2T6 T: (403)609-4731 Fax: 403.678-3644	Carolyn Cavaliere (403) 609-4730 Adam Hull (403) 609-4734 Ken Read(403) 609-4731 Monica Zyla (403) 609-4733 Jim Davis (403) 247-5974	Président <u>Ken Read</u> Responsable des officiels Jack Sandercock Or Ron Measures
Saskatchewan (306) 780-9462 (fax) http://www.saskalpine.com	<u>Alana Ottenbreit</u> Office Manager office@saskalpine.com 1860 Lorne St. Regina, Saskatchewan S4P 2L7 (306) 780-9236	Dwight Bergstrom Program Director dwight.leisure@sasktel.net Judy Byers Communications Director jbyyers@link.ca	Terry Hooper President president@saskalpine.com
Manitoba Fax: 204.925.5792 www.skimanitoba.com info@skimanitoba.com	200 Main Street Winnipeg, Manitoba R3C 4M2 T: (204) 925-5715 Fax: (204) 925-5703	Bob Lawrie Director – Head Coach 204 925 5714	<u>Président</u> Bruce Eyford
Alpine Ontario Fax: 705.444.5116 www.alpineontario.ca	191 Hurontario #10 Collingwood, Ontario L9Y 2M1 T: (705) 444-5111 F: (705) 444-5116 <u>Janet Richter</u>	<u>Joey Lavigne</u> Athletic director (705) 333-3845 CELL jlavigne@alpineontario.ca <u>Mike Ritcher</u> Marketing and Partnership Development Manager	Président Nancy Esson Responsable des officiels Marcus Walser

	Member Services (705) 444-5111 ext 110 admin@alpineontario.ca	(705) 444-5111 ext 101 events@alpineontario.ca Heather Metzger Athlete Development Director (705) 444-5111 ext 121 heather@alpineontario.ca	
Province / Zone	Bureau de province	Membres du personnel	Bénévoles
Ski-Québec alpin www.skiquebec.qc.ca 514-252-5282 info@skiquebec.qc.ca	Daniel Paul Lavallée Directeur général 4545 Pierre-de Coubertin C.P. 1000, Succ. M Montréal, Qc H1V 3R2 514-252-3089 # 3564 daniel@skiquebec.qc.ca President John St-Arnaud Resp. officiels Camille Courchesne camille.courchesne@videotron.ca Isabelle Doucet Comptable 514-252-3089 #3565 comptabilite@skiquebec.qc.ca	Marie-Pier Jourdain Coordonnatrice du développement régional 514-252-3089 # 3724 marie-pier@skiquebec.qc.ca Valérie Boisvert Communications 514-252-3090 vboisvert@skiquebec.qc.ca Jaimie Diotte Service aux membres 514-252-3089 # 3715 jaimie@skiquebec.qc.ca Eric Préfontaine Directeur athlétique 514-252-3089 # 3621 eric@skiquebec.qc.ca	Eric Olivier Entraîneur Équipe du Québec eolivier@skiquebec.qc.ca Louise Mc Nulty Entraîneur Équipe du Québec louise@skiquebec.qc.ca Patrick Demers Entraîneur Équipe du Québec patrickdemerski@hotmail.com Piotr Jelen Entraîneur Équipe du Québec jelen1@sympatico.ca
Alpine Ski New Brunswick www.nbalpine.nb.ca nbalpine@nbnet.nb.ca Tel (506)451-1345 Fax (506)451-1325	Gary Harding Executive Director NB Alpine Inc. 900 Hanwell Road Unit 13 Fredericton, N.B. E3B 6A2		
Prince Edward Island Ron.herbert@islandtelecom.com	John Horrell Directeur général 9 West St. charlottown. PEI C1A 3S3 Tel : 902-569-5730		
Alpine Ski Nova Scotia Fax: 902.425.5606 Alpinski@sports.ns.ca	Lorraine Burch P.O.Box 3010 South 5516 Spring Garden Rd. Halifax, NE, B3J 3G6 T: (902) 425.5450 # 349		
NFLD / Labrador Fax: 709.785.2881 ccohlmeer@gov.nl.ca	Chris Cohlmeier Président PO Box 776 Corner Brook, Newfoundland A2H 6E7 T: (709) 639.8734		Président Steve May

Yukon Ski Division Fax: 867-393-6400 alpineskiyukon@gmail.com	<u>Jim Bell</u> Président 4061 14 th ave. Whitehorse, Yukon Y1A 1H1 T: 867-668-7135		Président <u>Jim Bell</u>
--	--	--	--

d- Régions membres de SQA

d- Régions membres de S.Q.A

Zone Abitibienne de Ski Alpin 1984 Inc.

Pierre Cantin

163 Sentier des Fougères
Sullivan, Qc J0Y 2N0

T : (819) 825-8597

courriel : pcantin@cablevision.qc.ca

Zone de ski Côte-Nord

Référence : Denis Arsenault (P'tits Basses)

20, Frontenac, Baie-Comeau,
Baie-Comeau Qc. G4Z 1V6

T : 418-296-0601

courriel : arsenault.denis@hydro.qc.ca

Zone de ski de l'Est du Québec

Sylvie Legault

108 John Kelly
Bonaventure Qc. G0C 1E0

T: 418-534-4309

courriel : sylvielegs@globetrotter.net

Zone de ski de l'Estrie inc.

François Beauchesne

100 Chemin Compton
Bromont Qc. J2L 1E7

T : 450-534-0855

courriel : fbeauchesne@polyform.com

Division Laurentienne de ski

Christian Mathieu

1755 de l'église
Saint-Laurent (QC.) H4L 2J6

T: 514-250-1502

courriel : christianmathieu@live.ca

Ski Mauricie

Steve Lévesque

7225, boulevard des Forges
Trois-Rivières, G8Y1Y8

T: 418.284.3645

courriel : steve.levesque@alcoa.com

Fédération de ski alpin de l'Outaouais

Gilles Lacasse

58 Le Loutre
Gatineau Qc. J8V 2A7

T : (819) 561-0719

courriel : gilles1.lacasse@sympatico.ca

Association régionale de ski alpin du Saguenay Lac St-Jean Inc.

Roberto Boudreault

174, rue des Cascades
St-Prime Qc. G8J 2A3

T : 418-251-8203

courriel : bartheboudro@videotron.ca

Skibec Alpin inc.

Marie-Andrée Simard

7271 rue Jeanne-Sauvé,
Québec, Qc. G1H 5S9

T : 418-626-2734

courriel : simardski@oricom.ca

Zone de Ski Abitibi

e- Clubs membres de S.Q.A

Club de Ski Alpin Mineur Rouyn-Noranda (Kanasuta)

Maria Turpin

garant.turpin@cablevision.qc.ca

Club Mont Vidéo

Michel Fortin

88 rue Morissette, Vald'or, Québec, J9P 6Z4

514-343-0773 #5279

Michel.Fortin@genivar.com

Zone de Ski Côte-Nord

Club de Ski P'tits Basses

Denis Arsenault

20, Frontenac,

Baie-Comeau, G4Z 1V6

Tel : 418-294-4229

arsenault.denis@hydro.qc.ca

Club de Ski Gallix

Rolland Poirier

C.P. 452 Sept-Iles G4R-4K6

rpoirier@metal7.com

Zone de l'Est du Québec

Val D'Irène

Lise Blanchet

5 rue de la Poudreuse, Sainte-Irène, Qc G0J 2P0

418-629-4056

liseblanchet@hotmail.com

Val Neigette

Louis Vigneault

Boite Postale 1402, Rimouski (Qc) G5L 8M3

l.vigneault@yahoo.ca

Mont Castor

Yves Lauer

418 562-3115

yves.lauer@cgocable.ca

Mont St-Mathieu

MARJOLAINE ROY

112 CHEMIN LEBEL RIVIÈRE-DU-LOUP QC. G5R 5T8

Tel : 418-862-2324

MARJROY@SYMPATICO.CA

Mont Comi

Paul Pelletier

561, rue de Lausanne Rimouski, Qc G5L 4A7

418-724-2414

paulpell@globetrotter.net

Pin-Rouge

Sylvie Legault

108 John Kelly Bonaventure QC. G0C 1E0

418-534-4309

Béchervaise

Claude Côté
574 Forillon Gaspé Qc. G4X 6t8
418-368-8386
gaspe-alpin@hotmail.com

Zone de Ski de l'Estrie

Club D'Adstock

Andrew Setlakwe
andrewsetlakwe@hotmail.com

Club de Bromont

Jean-Francois Bélanger
Club de ski Bromont 81 rue des Pentes Bromont, qc J2L 1R4
514-953-7547
jean-francois.belanger@clubskibromont.com

Club Orford

Jean-Guy Sénéchal
jean-guy.senecal@ca.pwc.com

Club Owl's Head

Mario Caron
4344 Beaconsfield Montréal Qc. H4A 2H6
514.485.1425
mcaron@ogilvyrenault.com

Club Sutton

Marco Dumont
312 Boul. Union Saint-Lambert QC J4R 2N1
450-468-1375
marco.dumont@pwc.ca

Club de ski du Mont Joie

Robert Fortier
3843 Philippon Québec. Qc G1X 4X1
robert.fortier@videotron.ca

Division Laurentienne

Club Tremblant

Tom Poitras

51 Kenaston Mont-Royal, QC H3R1L9

tom_poitras@yahoo.com - (514)296-7095

Club Élite Tremblant

Donald Lacasse

1000 Chemin des Voyageurs Tremblant, Qc J8E 1T1

(819) 681-3000 # 46625

Club Montcalm

Nancy Colombin

4995 Rue Vernon RR 3 Rawdon QC J0K 1S0

(450) 758-5839

fertechinc@bellnet.ca

Club de compétition Val St-Côme

Louis Tessier

Club de ski Val St-Côme

335 Boul. Lacombe Repentigny, Secteur le Gardeur (QC). J5Z 1N2

louistessier@bovertessier.com

Club de ski Mont Garceau

Jacques Cousineau

3100 Boul Cartier Suite 215 Laval, H7V 1J5

450-687-4444 f : 450.687.6033

club_ski_garceau@hotmail.com

Club de ski Mont Habitant

Stéphane Brault

speedybrault@hotmail.com

Club de ski Mont-Gabriel

Yves Rolland

7 de la roche st-Hypolite (Qc). J8A 3G4

514-591-1913

myrolland@myibocs.com

Club de ski Mont Olympia

Yvan Deschamps

388, Roland Durand Rosemère QC. J7A 4T7

450-965-8496

yvan.deschamps@chemineesecurite.com

Club de ski Morin Heights

Normand Boivin

15 606, rue Boischatel, Pierrefonds Qc. H9H 3V6

514-696-2659

normand.boivin@videotron.ca

Club de ski Belle Neige

Sylvain Bourassa

28, Chemin de la Pointe Sud

Verdun, Québec H3E 2A9

sylvainbourassa@hotmail.com

Club de ski Chantecler

François Cossette

2727 av. Douglas Montréal, Québec H3R 2C7

514.876.2679

francois.cossette@rbc.com

Club de ski Mont Blanc

Christine Lafortune

125, DES HORIZONS ST-FAUSTIN Qc. J0T 1J1

819.688.2541 - jeancri@sympatico.ca

Club de ski St-Sauveur

Jean Daigle

194 Desjardins

St Hippolyte QC. J8A 1T7

450 224.8755

JDaigle@ogilvyrenault.com

Club Val Mont Bleu

Diane Quesnel

10890 rue Tolhurst Montréal (Qc.) H3L 3A7

819-322-3748

Club de Ski La Réserve
Marc Nardone
hardy.nardone@videotron.ca

Zone de ski de la Mauricie

La Tuque
Anne-Marie Gorham
amgorham@lino.sympatico.ca

Vallée du Parc
Steve Lévesque
7225, boulevard des Forges Trois-Rivières, G8Y1Y8
418.284.3645
steve.levesque@alcoa.com

Force G
Rudolf Hegetschweiler
7 rue Morasse Victoriaville (Qc) G6T 0J1
(819) 758-5532
hegetschweiler@videotron.ca

Zone de ski Outaouais

La Descente

Éric Deschênes

eric.deschenes@magma.ca

Mont Ste-Marie

Nathalie Courtenay

Natalie_courtenay@mitel.com

Mont Cascades

Jean Guénette

jean@montcascades.ca

Edelweiss

Michel Perrier

153 du Vieux Rouet, Aylmer, Qc, J9J 2L4

(819) 956-3548

michel.perrier@pwgsc.gc.ca

Vorlage

Jeff Taylor

32 St Remy Dr. Ottawa OM K2J1A3

613-823-79018

jeffandpattee@rogers.com

Académie Ste-Marie

Alain Pilon

42 du frimas Gatineau Qc.
alain.pilon@hillandknowlton.ca

Zone de ski Saglac

Club Avalanche

Isabelle Perron

141 rue de la rivière St-Prime Qc. G8J 1E5
418-256-1266

Club Valinouet

Régis Pageau

regis.pageau@chlorophylle.net

Club du Mont Lac Vert

Christian Simard

simardc111@msn.com

Club du Mont Fortin

Michel Bergeron

mike-berg@videotron.ca

Club du Mont Édouard

Pascale Tessier

tessier.Pascale@hydro.qc.ca

Club de compétition Mont Chalco

Marc Landry

C. P. 42
Chibougamau G8P 2K5

Zone Skibec Alpin

Club de ski Mont Ste-Anne
Marie-Claude Dubois

Le Relais

Martin Scherrer
1145 Lebourgneuf Suite 225 Québec (Québec) Canada, G2K 2K8
(418) 634-5635
mscherre@cisco.com

Stoneham

Nicolas Mazellier
151, chemin du Sommet Stoneham (Québec) G3C 2A2
(418) 952-3597
viso@ccapcable.com

Club du Massif de Petite Rivière St François

Johanne Elsener
3657 Chemin St-Louis Ste-Foy Qc. G1W 1T2
jelsener@wyeth.com

Club de ski Mont Grands-Fonds

Michel Leguerrier
180 Ch St-Paul La Malbaie QC. G5A-2G6
(418) 683-9674
m.leguerrier@sympatico.ca

Club de ski St-Pacôme (Côte des chats)

Jules Lévesque

levjul@globetrotter.net

Club de ski Vallée-Jonction

Sylvain Cliche

scliche@labbeponciac.com

Club de ski Mont-Original

Cynthia Lapointe

66, route de l'Église Saint-Léon QC. G0R 4L0

418.573.6777

clapoint@ipl-plastics.com

Club de ski Massif du Sud

Luc Gagnon

21 Ave Bégin Lévis, Qc G6V 4B8

luc.gagnon@primus.ca

f- Comités de travail

Comité enfant

SQA :	Eric Préfontaine
DLS :	Richard Lepage et Jacques Laliberté
Etrie :	Frédéric Tremblay et Cedimir Tanakovic
Outaouais :	Chris Riopel et Ryan Malmberg
Skibec :	Sophie Melot et Jérôme Tremblay
Petites régions :	Marie-Pier Jourdain

Comité Élite

SQA :	Eric Préfontaine
DLS :	Richard Lepage et Jean-François Bélisle
Etrie :	Martin Durocher et David McNeil
Outaouais :	Christopher Powers et Jazz Centauro
Skibec :	Marie Couture et Martin Côté
Petites régions :	Marie-Pier Jourdain

Officiel

Représentants régionaux 2009-2010

Comité des officiels SQA 2009-10

Présidente : Monique Chartrand OUT

Secrétaire : Jean Lehoux SBC
Représentante SQA : Marie-Pier Jourdain

Laurentides : Pierre Clermont
Skibec : Jean Lehoux
Estrie : Frédérick Routhier
Outaoaouis : Monique Chartrand
SagLac : Pierre Duchaine
Est-du-Qc : à confirmer
Côte-Nord : Sylvain Martel
Mauricie : Steve Lévesque
Abitibi : Sylvain Dubreuil

pierre.clermont@clermontauto.com
lehouxj@dfo-mpo.gc.ca
frederick@routhierfils.com
MChartrand@bank-banque-canada.ca
pierre.duchaine2@sympatico.ca pierre.duchaine@cps02.org
sylvain.martel@alcoa.com
Steve.Levesque@alcoa.com
sdubreuil@cablevision.qc.ca

Responsable des documents (traduction) : Jean-Yves Grégoire

Jean-Yves.Gregoire@agti.ca

RÈGLEMENTS DE LA CORPORATION ET POLITIQUES ET CADRES LÉGAUX

DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE SKI ALPIN

PARTIE 1.
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA CORPORATION

1. 1. Nom, nomenclatures et définitions

2. 1.1 Le nom de la Corporation sera la Fédération québécoise de ski alpin
3. 1.2 Club affilié : club inscrit à La Fédération québécoise de ski alpin conformément à ses règles de régie interne.
4. 1.3 Compétiteur : un individu membre d'un club affilié, participant aux compétitions de niveau local, régional, provincial ou international et inscrit comme compétiteur à La Fédération québécoise de ski alpin conformément à ses règles de régie interne.
5. 1.4 Membres : les Membres sont les associations régionales, leurs clubs et toute personne inscrite à même ces clubs.
6. 1.5 Conseil : signifie le conseil d'administration de la Corporation.
7. 1.6 Corporation : signifie La Fédération québécoise de ski Alpin.

.2. Place d'affaires

.La place d'affaire de la Corporation est située à l'intérieur du territoire du Québec à une adresse à être déterminée par voie de résolution du Conseil. Cette adresse sera, préférentiellement, située dans la grande région de Montréal.

.3. Mandats

.Les mandats de la Corporation sont : a) être l'organisme de régie du ski alpin de compétition au Québec et, tel que reconnu par le Ministère de l'Éducation et, à ce titre, représenter le Québec auprès de Alpine Canada Alpin et/ou toute autre association nationale qui encadre le ski alpin compétitif. b) être responsable de l'organisation du ski alpin de compétition au Québec c) encourager et développer la participation et éliminer les obstacles à cette participation d) promouvoir la pratique du sport, recruter et développer des athlètes e) organiser et/ou coordonner l'organisation de compétitions provinciales, nationales et internationales f) recruter et former des entraîneurs, des administrateurs sportifs bénévoles et des officiels et les maintenir en poste g) amener des athlètes à participer à des compétitions nationales et internationales h) être responsable de la sélection et de la coordination des délégations qui représenteront le Québec à même des événements hors provinces ou à même des événements de niveau nationaux et internationaux à l'intérieur du territoire québécois. Faire respecter la réglementation applicable et imposer les sanctions le cas échéant.

8. 4. Membres

9. 4.1 Les Membres de la Corporation sont les associations régionales dont la demande d'affiliation a été acceptée par le Conseil de la Corporation. Les clubs des associations régionales membres et leur membres respectifs (administrateurs, athlètes, officiels, bénévoles

et entraîneurs) deviendront membres de la Corporation et ce par le biais cette affiliation et constitueront l'ensemble du Membership.

10. 4.2 Si la conduite d'un Membre est préjudiciable à l'intérêt du ski alpin compétitif québécois ou à la Corporation, le Conseil, ou tout comité nommé par celui-ci, a le pouvoir de suspendre ou expulser ce Membre de la Corporation. Cependant avant de prononcer le retrait de la reconnaissance d'un Membre, le Conseil doit (ou le Comité), par lettre transmise par courrier recommandé, au moins dix jours avant la date d'audition, aviser le Membre concerné de l'heure et du lieu de l'audition de son cas, lui faire part succinctement des motifs qui lui sont reprochés et l'informer qu'il a le droit de se faire entendre et de donner son point de vue sur les motifs qui lui sont reprochés.

11. 4.3 Un Membre expulsé ou suspendu pourra être réadmis comme Membre à la suite d'un vote à cet effet par l'Assemblée générale.

12. 5. Assemblée générale, vote et quorum

13. 5.1 L'Assemblée générale annuelle des Membres de la Corporation doit se tenir au mois de septembre (ou début octobre) de chaque année, au siège social de la Corporation ou à quelque autre endroit que ce soit au Québec tel que décidé par le Conseil. Un avis de convocation stipulant la date et le lieu, ainsi que les sujets à être discutés lors de la rencontre doit être transmis au moins trente (30) jours avant celle-ci. Lors de l'Assemblée générale annuelle, les Membres :

- a) reçoivent les rapports annuels des administrateurs et des comités du Conseil et de l'Assemblée générale;
- b) reçoivent les états financiers vérifiés ;
- c) mettent à jour le plan directeur de la Corporation;
- d) reçoivent les propositions de modifications aux règlements de la corporation ;
- e) élisent les administrateurs conformément à la procédure ciaprès établie à la section 7.

5.2 L'Assemblée générale d'automne des Membres de la Corporation sera convoquée par la Corporation. Un avis de la date, du lieu de l'Assemblée et de l'agenda doit être transmis au moins trente (30) jours à l'avance. Lors de cette Assemblée, les Membres;

- a) votent sur les recommandations de modifications aux règlements de la Corporation.

1. 5.3 Une Assemblée générale spéciale pourra être convoquée en tout temps par au moins deux régions membres de la corporation représentant au moins 25% des membres. Un avis écrit d'au moins 7 jours précisant les motifs de cette assemblée devra être envoyé au Président de la Corporation et aux autres régions membres. Les régions membres devront signifier par écrit leur acceptation de la tenue d'une telle assemblée.

2. 5.4 La présence de cinq (5) Associations régionales représentant au moins 50% de la Fédération québécoise de ski est nécessaire pour qu'il y ait quorum à une Assemblée générale des Membres.

5.5 Le vote lors des Assemblées générales annuelles et spéciales sera par Membre en accord avec la formule suivante : a) chaque Membre a droit comme représentation de base à un (1) vote par compétiteur inscrit au cours de la saison précédente.

3. 6. Le Conseil d'administration de la Corporation

6.1. La composition du Conseil d'administration de la Fédération québécoise de ski alpin

Le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 4 administrateurs indépendants et de

5 Administrateurs régionaux. Chacun de ces membres a droit de vote. Les trois prémisses fondamentales du Conseil d'administration sont;

1. 1. de jouer des rôles qui lui sont propres et différents de ceux de la permanence,
2. 2. l'apport des administrateurs est une valeur ajoutée à l'ensemble organisationnel,
3. 3. toute politique écrite permet d'augmenter l'efficacité du fonctionnement d'un Conseil administration en réduisant les zones d'incertitudes.

Les rôles du Conseil d'administration sont de;

1. 1. fournir des orientations stratégiques ;
2. 2. statuer sur les choix stratégiques ;
3. 3. embaucher et évaluer le rendement du Directeur général ;
4. 4. approuver annuellement les programmes administratifs et les budgets;
5. 5. s'assurer de l'intégrité des processus suivis;
6. 6. développer et mettre en place des encadrements;
7. 7. développer et garder un contact constant avec la communauté;
8. 8. se préoccuper de la pérennité de l'organisme.

Le Conseil d'administration répond à l'Assemblée des Membres de la Corporation. Les administrateurs doivent d'abord et avant tout être motivé uniquement par les intérêts de la Corporation. Ils doivent ainsi être libre de toute situation conflictuelle et éviter de placer la corporation et l'ensemble de ses membres dans des situations délicates.

6.2. Administrateurs indépendants

Les administrateurs indépendants du Conseil d'administration seront élus par les membres de la Corporation lors de l'Assemblée annuelle de la Corporation. En aucun temps, ces administrateurs indépendants ne pourront être membres d'un Conseil d'administration d'une région ou d'un club membre. Il est également entendu qu'aucun administrateur ne pourra être parent d'un membre de l'Équipe du Québec et/ou de l'Équipe canadienne de ski alpin.

Un Président, un trésorier (idéalement un professionnel en comptabilité) et un secrétaire seront nommés par le Conseil d'administration à même les administrateurs.

6.3. Administrateurs régionaux (5 membres)

Les Administrateurs régionaux seront ;

- 1 représentant de la Division laurentienne de ski,
- 1 représentant de Skibec,
- 1 représentant de la Zone de l'Outaouais,
- 1 représentant de la Zone de l'Estrie,
- 1 représentant des petites régions.

Le représentant des petites régions sera nommé par les présidents des régions suivantes :

- .a. la Zone mauricienne, (vérifier la dénomination légale)
- .b. la Zone Saglac,
- .c. la Zone de la CôteNord,
- .d. la Zone de l'Est du Québec
- .e. la Zone de l'Abitibi.

Aucun administrateur régional ne pourra être parent d'un athlète membre de l'Équipe du Québec et/ou de l'Équipe canadienne de ski alpin. Suite à la nomination d'un candidat au titre de représentant des petites régions, une lettre signée par tous les présidents de ces 5 régions doit être envoyée au président de la corporation au moins 30 jours avant l'Assemblée annuelle de la Corporation. Les présidents de chacune des quatre autres régions devront informer par écrit au moins 30 jours avant l'Assemblée annuelle de la Corporation du nom de leurs représentants respectifs.

6.4. Mandat Le mandat de chaque administrateur sera de deux ans. Les membres qui composeront le Conseil d'administration seront élus par les membres de la Corporation lors de l'Assemblée annuelle de la Corporation. Les administrateurs désignés lors de l'Assemblée annuelle de la Corporation ne peuvent être remplacés. Advenant la démission d'un administrateur en cours de mandat, le Conseil d'administration, sur recommandation du comité de nomination, pourra désigner un remplaçant pour la durée résiduelle du mandat. Cette désignation devra toutefois être entérinée lors de la première Assemblée annuelle ou spéciale des membres qui se tiendra suite à cette désignation.

6.5.Élections

1. 6.5.1 L'élection des administrateurs a lieu lors de l'Assemblée générale annuelle des Membres.
2. 6.5.2 Le comité de mise en candidature et d'évaluation du rendement des administrateurs soumettra à l'Assemblée une liste de candidats au poste d'administrateurs indépendants
3. 6.6 Élections des officiers

Lors d'une Assemblée spéciale du Conseil qui suivra immédiatement l'Assemblée générale annuelle des membres, le Conseil, parmi les administrateurs, élira ou nommera les officiers ou dirigeants suivants : un président, un secrétaire et un trésorier.

6.6.1 Le président : a) supervise les affaires de la Corporation; b) préside toutes les réunions de la Corporation; c) s'assure de l'exécution des décisions du Conseil et de l'Assemblée générale; et d) signe tous les documents relevant de ses fonctions

Le Président ne pourra cependant être, en même temps, membre d'un Conseil d'administration d'un club ou d'une région.

1. 6.6.2 Le trésorier : a) participe à la préparation des politiques générales et monétaires de la Corporation; et b) supervise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités monétaires

2. 6.6.3 Le secrétaire : a) prépare et conserve les minutes des rencontres de l'Assemblée générale et du Conseil; b) s'assure du maintien à jour de la liste des Membres, des clubs et des Compétiteurs; et c) s'assure du respect des règlements de la Corporation.

6.7 Quorum

Cinq (5) administrateurs devront être présents lors d'une rencontre afin d'obtenir le Quorum.

3. 7. Comités et Souscomités

4. 7.1 Le Comité haute performance

Le Comité haute performance est mandaté par la Corporation afin de guider et de supporter la Corporation ainsi que les souscomités sportifs dans l'implantation des divers plans d'action et ce avec le but d'atteindre les indicateurs de performance sportifs définis à même le plan stratégique de la corporation.

Le Comité haute performance est composé d'experts dans le milieu du développement d'athlétisme de haut niveau. Ce comité est non décisionnel et non votant. Il est composé d'un maximum de sept personnes incluant le Directeur athlétique (Président), un expert en psychologie sportive, un expert en préparation physique, un expert en croissance et développement, un exmembre de l'ÉCSA et du circuit de la Coupe du Monde et un expert en formation d'entraîneurs.

Le Comité haute performance peut faire, via le Directeur général de la Corporation, des recommandations en ce qui a trait à des révisions périodiques des directions / directives sportives prises à même le plan stratégique de la Corporation. De telles recommandations devront suivre l'échelle hiérarchique et passeront du Comité Haute performance dont le Directeur athlétique est le président au Directeur général avant d'être présenté au Conseil d'administration.

Le Directeur athlétique a la responsabilité de tenir informer les membres du Comité haute performance

des discussions tenues au sein des comités sportifs en s'assurant de leur transmettre, électroniquement, les divers procès verbaux. Chacun des membres du Comité haute performance a la responsabilité d'informer les membres du Comité en ce qui a trait au plus récentes innovations à même le milieu du développement athlétique de haut niveau et ce en leur transmettant, électroniquement, toute nouvelle documentation pertinente au ski alpin compétitif.

Les membres du Comité haute performance seront sollicités par la corporation en fonction de leur renommée dans le milieu d'expertise désirée. Chaque membre se verra donné un mandat de deux ans et aura la responsabilité de recommander un remplaçant et ce au moins 60 jours avant le terme de son mandat. Les membres du Comité haute performance devront être préalablement approuvés par le Conseil d'administration de la corporation.

7.2 Les souscomités sportifs

Les deux comités qui suivent n'ont aucun pouvoir décisionnel. Leur mandat est de supporter le Directeur athlétique et le coordinateur du développement régional dans l'implantation, à même les clubs et les régions, des programmes de la corporation ainsi que des plans d'action et des directives venant du plan stratégique de la corporation. Les principaux rôles des souscomités sont de ;

1. conseiller le Comité haute performance au niveau des chapitres 4 et 6 du Manuel de références de la Corporation,
2. conseiller la Corporation tant qu'au meilleures approches en ce qui a trait à l'implantation des programmes
3. créer un lien de communication entre les membres, la Corporation et le Comité haute performance

Les deux comités sportifs sont composés d'entraîneurs actifs nommés par les membres (2 DLS, 2 Skibec, 2 Estrie, 2 Outaouais et 2 petites régions) et qui encadrent les groupes d'âge concernés, du Directeur du développement de la corporation et / ou du coordinateur du développement régional. Un des deux représentants régionaux peut être associé à un club de la région au lieu de l'association régionale. Le mandat des représentants régionaux sera de deux ans et ne pourra être renouvelé plus que deux fois pour un maximum de six ans.

7.2.1 Le Souscomité enfant

Le principal mandat de ce comité est de conseiller la Corporation afin d'aider le/la Responsable du développement régional à assurer une coordination et une implantation efficace des programmes Introduction 1, Introduction 2 et K1 de la corporations ainsi que des directives et des plan d'actions découlant du plan stratégique de la corporation pour ces mêmes groupes d'âge.

Son mandat consiste également à faire part à la corporation de toute problématique pouvant découler des dits programmes, plan d'action et directives et ce basé sur les réalités du terrain.

Les membres du Comité enfant s'assureront qu'un procès verbal soit écrit pour chacune des ses rencontres. Le Directeur athlétique, de son côté, s'assurera de faire suivre tout procès verbal au Comité haute performance.

7.2.2 Le Souscomité élite

Le principal mandat de ce comité est de conseiller la Corporation afin d'aider le/la Responsable du développement régional à assurer une coordination et une implantation efficace des programmes K2, Junior 1. Junior 2 et Senior de la corporation ainsi que des directives et des plans d'actions découlant du plan stratégique de la corporation pour ces mêmes groupes d'âge.

Son mandat consiste également à faire part à la corporation de toute problématique pouvant découler des dits programmes, plan d'action et directives et ce basé sur les réalités du terrain.

Les membres du Comité élite s'assureront qu'un procès verbal soit écrit pour chacune des ses rencontres. Le Directeur athlétique, de son côté, s'assurera de faire suivre tout procès verbal au Comité haute performance.

1. 7.3. Autres comités
2. 7.3.1 Le Comité des règlements

Le principal mandat du Comité des règlements est de réviser, de façon annuelle, les règlements de la corporation. Les révisions porteront sur le respect des normes et des aspects légaux des ajouts, modification et/ou nouveaux règlements proposés. Le Comité des règlements n'est ni décisionnel ni votant. Il est composé 2 personnes dont la formation dans le milieu légal leur permettra d'assurer le mandat prescrit.

Le Comité des règlements peut également proposer des modifications au niveau de la mise en page des règlements ainsi qu'au niveau de la grammaire. Le Comité doit également phraser les recommandations de révisions venant des divers comités de façon à ce que chaque ajout et/ou modification soit clair et précis. Les membres du Comité des règlements auront la responsabilité de présenter les règlements modifier au Directeur général qui aura, de son côté, la responsabilité de les acheminer soit au Conseil d'administration, ou au Comité Haute performance. Le mandat des membres du comité des règlements est de deux ans et renouvelable pour une période maximale de 6 ans.

7.3.2 Le Comité de sélection de l'Équipe du Québec

Le principal mandat du Comité de sélection de l'Équipe du Québec est de déterminer qui, parmi les candidats disponibles au moment de la sélection annuelle (avril / mai), participeront aux programmes de l'Équipe du Québec de ski alpin pour la saison qui suit la sélection. Voir processus de sélection de l'ÉQSA. Le Comité de sélection de l'Équipe du Québec peut également faire des recommandations, au Comité haute performance, en ce qui a trait à des modifications possibles aux critères de sélections à l'Équipe du Québec. Le Comité de sélection est composé du Directeur athlétique (Président) de la corporation, du Directeur général de la corporation, d'un membre indépendant du Comité Haute performance et des entraîneurs de l'Équipe du Québec de ski alpin. Les entraîneurs chefs de l'Équipe du Québec ont la responsabilité de communiquer le résultat de la rencontre de sélection aux athlètes sélectionnés et désélectionnés. Le Directeur athlétique a, de son côté, la responsabilité de communiquer la liste des athlètes sélectionnés aux membres du Comité haute performance qui doit s'assurer du respect du processus de sélection. Le Conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un représentant qui aura pour tâche de s'assurer que l'ensemble de la réglementation applicable a été respecté. Le Directeur général, de son côté, a la responsabilité de gérer le processus de communication qui découle au de la rencontre de sélection et ce au niveau des athlètes soient sélectionnés et/ou des athlètes à qui ont accordé un Statut spécial. La sélection finale sera approuvée par les membres du Conseil d'administration de la Corporation.

7.3.3 Le Comité des officiels

Le Comité des officiels est composé des présidents des officiels des régions de Québec, de l'Estrie, de l'Outaouais et des Laurentides ainsi d'une personne nommée par et représentant les petites régions. Le principal mandat du Comité des officiels est de faciliter la formation des officiels membres de la Corporation ainsi que favoriser le recrutement de nouveaux officiels membres.

Le Comité des officiels peut également soumettre au Conseil d'administration, via de Directeur général, ses commentaires tant qu'à l'ajout ou modifications de certains règlements de la Corporation visant l'encadrement des compétitions. Un Président et un secrétaire du Comité des officiels seront nommés par ses leurs homologues régionaux.

Le rôle du président sera de ; a) dynamiser le programme des officiels de la Corporation; b) présider toutes les réunions du Comité des officiels; c) s'assurer de l'exécution des décisions prise par le Comité

et approuvées par le Conseil; d) réviser puis envoyer les procès verbaux; e) représenter le Québec auprès du Comité national des officiels; f) être en contact constant avec ses homologues régionaux.

Le rôle du secrétaire sera de ; a) préparer, rédiger et conserver les procès verbaux des rencontres du Comité ; b) s'assurer du maintien à jour de la liste des Membres officiels ainsi que de leur niveau de certification ; c) s'assure du respect des règlements de compétition de la Corporation.

Le Comité des officiels se rencontrera 3 fois par année. Deux de ses rencontres seront tenues « en personnes » lors de la Rencontre d'information du printemps et lors de l'Assemblée annuelle de la Corporation. Les représentants régionaux seront nommés par les régions respectives et auront chacun un mandat de deux ans. Ce mandat ne pourra être renouvelé plus que cinq fois et ce pour un maximum de 10 années.

7.4 Les Comités permanents du Conseil d'administration

Les Comités permanents du Conseil d'administration n'ont aucun pouvoir décisionnel. Ces Comités auront des mandats clairs ainsi que des échéanciers précis. Ces comités ne pourront interférer directement et de façon journalière avec les opérations du personnel.

7.4.1 Comité de mise en candidature et d'évaluation du rendement des administrateurs.

Le mandat du Comité est double, Dans un premier temps il doit évaluer, annuellement, la contribution de chacun des membres du Conseil d'administration en fonction d'un processus défini par le Conseil d'administration.

De plus, il doit recommander à l'Assemblée générale annuelle des membres des candidats pour combler les postes qui deviendront vacants au Conseil en s'assurant que ceux-ci possèdent toutes les qualités pour devenir membre du Conseil en s'assurant de leur intégrité et qu'ils respecteront l'ensemble des valeurs véhiculé par la Corporation.

La disponibilité des candidats, la complémentarité et la compatibilité avec les autres membres du Conseil seront également considérés. Le comité se rapportera au Conseil d'administration.

Ce comité sera composé du Président du Conseil d'administration, de deux administrateurs dont au moins un administrateur indépendant et du Directeur général (sans droit de vote). Le Comité soumet ses recommandations à l'Assemblée annuelle des membres.

7.4.2 Le Comité d'évaluation du rendement

Ce comité a la responsabilité de présenter régulièrement du Conseil d'administration une évaluation juste et équitable de la performance du Directeur général. Ce comité fait partie des mécanismes de supervision et d'évaluation de l'organisation.

Son mandat est d'établir des objectifs de performance raisonnables en discutant avec le Directeur général de façon à s'entendre sur des critères d'évaluation en début de saison. Le comité devra également établir, avec le Directeur général, des objectifs organisationnels à atteindre durant l'année de façon à évaluer, à la fin de l'année la performance du Directeur général. Le comité remettra un rapport au Conseil d'administration.

Le comité sera composé du président du Conseil et de deux administrateurs dont au moins un administrateur indépendant du Conseil.

7.5 Comités ad hoc

Un comité ad hoc peut être mis sur pied par le Conseil d'administration en cas de besoin d'un avis sur un sujet précis et pertinent à son rôle. Tout comité ad hoc sera sous la gouvernance d'un administrateur puis composé d'experts membres et / ou non membres. Le mandat d'un comité ad hoc

sera très restreint et pour une période courte et limitée.

2. **8. Représentation à Alpine Canada Alpin**

Il est entendu que la Corporation sera l'unique représentante auprès d'Alpine Canada Alpin et/ou toute autre association nationale qui encadre le ski alpin compétitif. Il est également entendu que la Corporation coordonnera et communiquera les positions maintenues auprès des instances nationales avec ses partenaires régionaux, ses divers comités. Ainsi les divers dossiers seront coordonnés entre les Comités, le Directeur athlétique, le Directeur général et le Président de la Corporation et se afin de s'assurer que le Québec parle d'une voix commune auprès des instances nationales.

1. 8.1 Le président du Conseil de la Corporation sera l'unique représentant du Québec auprès d'Alpine Canada Alpin à même les dossiers qui relève de sa compétence.
2. 8.2 Le Directeur général de la Corporation sera l'unique représentant du Québec auprès d'Alpine Canada Alpin à même les dossiers qui relève de sa compétence.
3. 8.3 Le Directeur athlétique de la Corporation sera l'unique représentant du Québec auprès d'Alpine Canada à même les dossiers qui relève de sa compétence.